

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2016)
Heft: [1]: Numéro Thematique 1

Artikel: Lutte contre le jhadisme [i.e. jihadisme] en Europe : au-delà sécuritaire
Autor: Amghar, Samir
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-781502>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Le quartier de Molenbeek (Bruxelles) pendant l'opération conduisant à l'arrestation de Salah Abdeslam.

Jihadisme

Lutte contre le jhadisme en Europe : au-delà du sécuritaire

Samir Amghar

Politologue et sociologue, spécialiste de l'islamisme, chercheur à l'Université Libre de Bruxelles

Les attentats de novembre 2015 viennent nous rappeler les apories de la stratégie française du « tout-sécuritaire » en matière de lutte contre le jihadisme. Initiée à partir des années 1980, cette stratégie est fondée sur le triptyque suivant : surveiller, démanteler et incarcérer. Avec le développement des filières à destination de la Syrie, l'arsenal juridique a même été renforcé pour permettre de mieux prévenir et réprimer le terrorisme avec le projet de loi porté par le ministre de l'intérieur Bernard Cazeneuve, adopté le 17 septembre 2014, pourtant critiqué par le syndicat de la magistrature et Reporters sans Frontières. A leurs yeux, en effet, cette loi constitue une atteinte aux libertés publiques, par ses mesures dérogeant au droit commun.

Si cette politique a permis d'éviter nombre d'attentats, elle n'a pas empêché les frères Abdeslam et Amady Coulibaly, Mohamed Merah ou encore Mehdi Nemmouche, pourtant connus, fichés, voire déjà condamnés pour association de malfaiteurs terroristes, de commettre les tueries que l'on sait. La tentation est dès lors grande de vouloir renforcer le dispositif législatif de lutte contre le jihadisme en accroissant les compétences et pouvoirs de l'appareil judiciaire et sécuritaire. Pour autant, ces politiques répressives sont celles qui présentent le plus d'effets ambigus, voire contradictoires.

En effet, la « surcriminalisation » des jihadistes peut conduire dans certains cas à leur durcissement, renforçant le sentiment de défiance et d'injustice à l'origine de leur adhésion idéologique. En ayant ainsi un effet contre-productif en renforçant l'intensité idéologique des jihadistes, ces politiques poussent à leur marginalisation, et rendraient donc plus dangereux ces militants. En partie mues par des considérations uniquement politiciennes, ces mesures visent plus à rassurer la population et à satisfaire les demandes de « reconnaissance » de certains appareils d'Etat dont la plupart connaissent des restrictions budgétaires, qu'à régler les problèmes qu'elles prétendent combattre.

Certes, le répressif peut avoir un effet dissuasif, comme ce fut le cas pour Farid Benyetou, le leader charismatique de la filière irakienne dont faisaient partie les Kouachi ; celui-ci a en effet décidé de reprendre des études d'infirmier, après avoir passé six années en prison. Mais, il n'a pas eu d'effet sur les auteurs des tueries de Charlie Hebdo et du supermarché casher, en dépit de leurs différentes mises en examen et séjours en prison. Une fois leurs peines purgées, les jihadistes ont littéralement été « lâchés dans la nature, » alors que les institutions carcérales et les services de renseignement savaient pertinemment qu'ils n'avaient pas abandonné leur idéologie combattante.

De ce fait, de nombreux pays ont décidé, depuis bien longtemps, de se lancer dans des programmes de déradicalisation, conscients que l'option répressive ne peut constituer la seule réponse au jihadisme. C'est ainsi que le Yémen, la Jordanie, l'Indonésie ou encore l'Arabie Saoudite ont mis en place des politiques de lutte contre la violence islamique, en incitant les jihadistes à renoncer à leurs idéologies radicales et à leurs méthodes violentes, par un travail de « rééducation. » Ryad a ainsi créé, via le programme « *Prevention, Rehabilitation and Aftercare*, » des centres de réinsertion pour des jihadistes repentis. Au Yémen, le Comité yéménite pour le Dialogue, fondé en 2012, vise à favoriser un dialogue entre religieux et jihadistes emprisonnés afin d'amener ces derniers à réévaluer l'utilisation de l'action directe comme moyen d'opposition.

En Algérie, cette politique (« Concorde civile et réconciliation nationale ») s'est principalement exprimée par une amnistie de jihadistes, en leur offrant une protection juridique contre toutes poursuites éventuelles. Au Maroc, le théoricien des attentats de Casablanca en 2003, Mohamed Fizzazi, a bénéficié d'une grâce royale... et il est devenu depuis un soutien du roi Mohammed VI.